

Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 6 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 6 novembre 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Montaigne Serge, Martial Nicolas, Marie Myriam, Eudes Alain, Catherine Sandra, Chopin Jessica, Gardie Isabelle, Larsonneur Jean-Claude, Lebas Nathalie, Lebouteiller Mathilde, Lecornu Loïc, Rabec David, Salagnac Gaétan, Sauvage Cécile

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

I. SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION

II. DOSSIER ACCESSIBILITE

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le plan de 3 ans ainsi que sur l'estimation du coût des travaux de la mise en conformité des différents bâtiments de la commune (mairie, école, salle des fêtes, église) et donne pouvoir à monsieur le maire pour déposer le dossier auprès des services compétents.

Le budget Ad'AP s'élève à 63160€.

2016 : 10400€

2017 : 30640€

2018 : 22120€

III PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le maire fait le point sur les différentes étapes de ce plan et rappelle que la réunion publique se déroulera le vendredi 20 novembre 2015 à 20 h 30 à la salle des fêtes en présence de Mr AVICE architecte.

Un complément à la délibération n° 20150048 du 02 octobre 2015 concernant le PLU – débat sur le PADD a été soumis par Madame MARIE au conseil municipal et accepté à l'unanimité par celui-ci :

Madame STAB, adjoint au chef de délégation de la DDTM de la Manche a attiré l'attention de la commune sur le caractère succinct de la rédaction de la délibération du 2 octobre 2015 relative à la présentation du PADD.

Le conseil souhaite rappeler que le projet relatif au PLU est à l'ordre du jour du conseil municipal depuis plusieurs années.

Le PADD a été établi en concertation avec la commission et exclusivement en considération de l'intérêt collectif. La parole a été redonnée au conseil municipal après présentation de chacun des points du PADD sans que le projet n'ait rencontré d'opposition ou suscité de remarques particulières.

IV COMMERCE

Madame MANET Sophie a informé par courrier son intention d'arrêter son activité au 05 décembre 2015.

Le maire expose la situation financière de Madame MANET et propose les solutions suivantes :

- *Nouvelle recherche d'un commerçant*
- *Transfert de la mairie dans les locaux laissés vacants*

Le conseil décide à l'unanimité de rechercher un nouveau commerçant.

Le maire informe le conseil qu'il a été contacté par une personne intéressée à la reprise du commerce, un rendez-vous est prévu lundi 9 novembre.

V VOIRIES

Des devis pour la réfection du chemin de la BOULAYE, de la TROURERIE et de la route du mesnil sigard ont été établis par l'entreprise COLAS.

Une réunion de plusieurs communes s'est déroulée le 5 novembre 2015 à Saint Clair sur Elle afin de permettre le regroupement des travaux des voies communales.

Le conseil a demandé au Maire de contacter Madame RAIMBEAULT en charge du dossier afin d'avoir quelques éclaircissements sur le sujet.

Un point sera fait lors de la réunion du 04 Décembre 2015

VI FORMATION

Le maire informe le conseil que l'employé communal assistera à une session de formation sur l'usage des produits phytopharmaceutiques les 12 et 13 novembre 2015. A l'issue de cette formation un certificat individuel lui sera remis.

VII DETTE Madame LECLERC

Le jugement du 06 OCTOBRE 2015 du tribunal de commerce de Coutances a pour conséquence l'effacement des dettes de Madame LECLERC Marine pour un montant global de 9161.48 Euros. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'effacement de cette dette et vote la décision modificative suivante :

6542 : + 9200€

7817 : +9200€

VIII IMMEUBLE HLM

Manche Habitat propriétaire d'un local à usage professionnel 15 rue du 12 juillet 1944 a donné son accord de principe sur la cession au profit de la commune du local et des espaces verts environnants pour la somme de 26 000 EUROS hors droits et taxes.

Vote du conseil à ce sujet :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

IX DEMANDE DE SUBVENTION 2016 de la BANQUE ALIMENTAIRE

Il a été décidé de ne pas donner suite à cette démarche, la commune contribue déjà à hauteur de 2.10 euros par personnes et par mois : 12 pour et 2 abstentions.

X INFORMATION SUR LA LOI NOTRe (nouvelle organisation du territoire de la république)

XI ILLUMINATIONS DE NOEL

La date retenue est le samedi 28 novembre pour l'installation de celles-ci. Il est fait appel à des volontaires.

XII ECOLES RPI

Le maire informe les conseillers que 27 écoliers habitants St André de l'Epine sont inscrits au RPI, la participation de la commune est de 70 000 euros. Un débat est programmé lors de la prochaine réunion de conseil du 03 décembre 2015.